

INSTALLATION DES DRAINS DE MARGELLES HYDRAIN®

Installation de la margelle

- 1.** Centrez votre margelle de fenêtre en acier galvanisé avec la fenêtre en appuyant celle-ci sur votre fondation tout en prenant bien soin de marquer le contour où sera placée la margelle à l'aide d'une pelle ronde.
- 2.** Une fois l'espace délimité, creusez le sol jusqu'au drain français tout en gardant la paroi du trou la plus verticale possible.
- 3.** Prévoyez un espace de chaque côté de la fenêtre afin de pouvoir y insérer votre margelle de fenêtre.

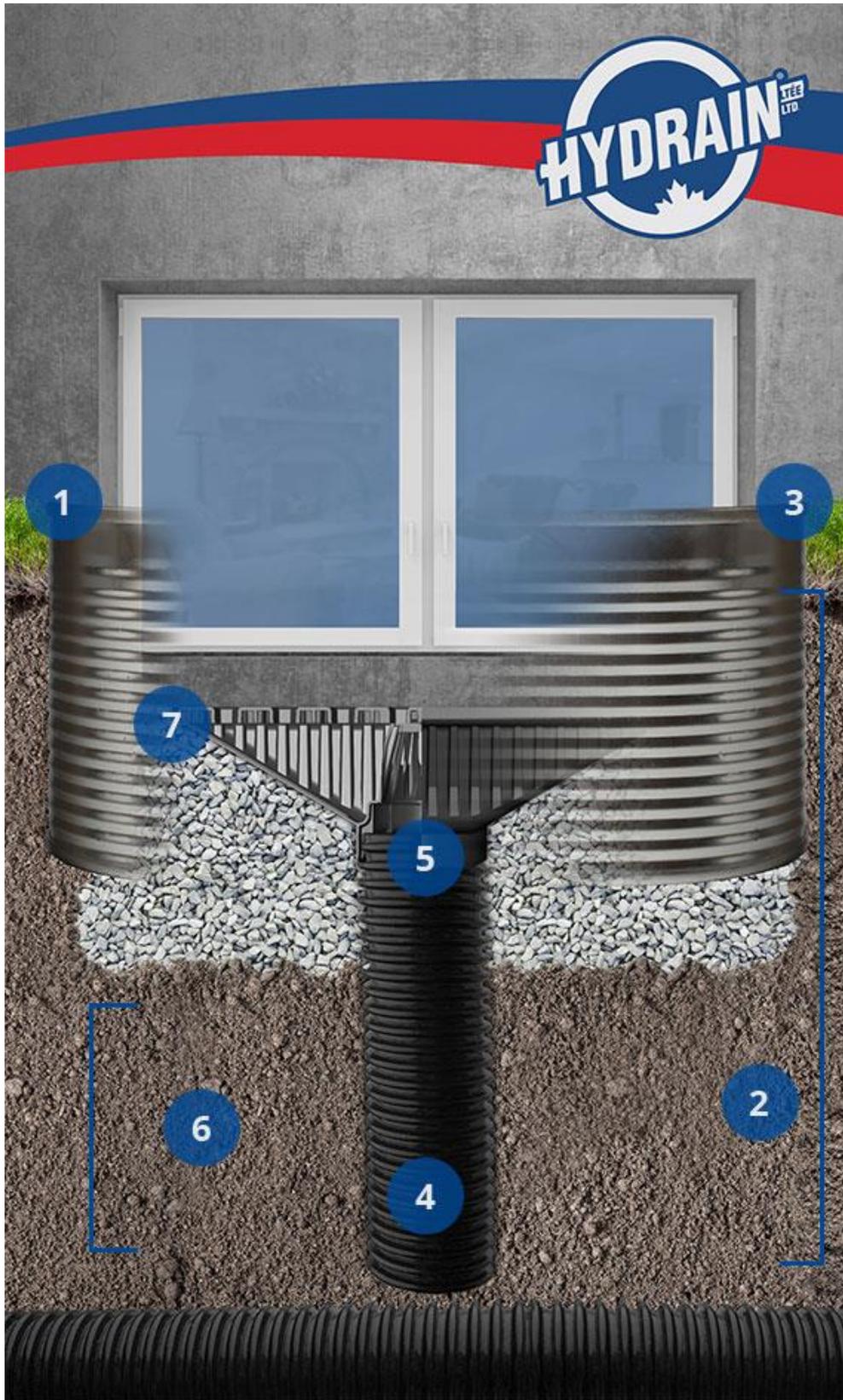
Installation du tuyau de drainage

- 4.** Posez un tuyau de drainage de 4 po de diamètre approuvé BNQ, sur le drain français. NE PAS PERFORER le drain pour y insérer le tuyau rigide, celui-ci doit être par-dessus et le plus près possible.
- 5.** La partie supérieure du tuyau de drainage doit être positionnée de sorte que la surface supérieure du drain de margelle HYDRAIN ainsi que le remblai de pierres nettes [3/4] soit à une distance raisonnable du bas de la fenêtre. « Il n'y a pas de dégagement prescrit dans le code du bâtiment entre le remblai de gravier et le seuil de la fenêtre. La majorité des experts dans le domaine associe le dégagement requis à celui exigé entre le niveau du sol fini et un parement de clin ou de maçonnerie. » – Source : apchq.com

Remplissage et drain de margelle

- 6.** Ajoutez de la terre à l'intérieur de la margelle en la compactant manuellement.
- 7.** Installez le drain de margelle HYDRAIN sur l'extrémité supérieure du tuyau vertical de drainage. Remplissez la margelle de pierres nettes [3/4] de sorte à bien appuyer l'entonnoir du HYDRAIN.

AVERTISSEMENT IMPORTANT: Les produits Hydrain sont utilisés à titre préventif et ne constituent pas une solution « anti-infiltration d'eau » mais bien préventive. Un entretien rigoureux est nécessaire afin de s'assurer du bon fonctionnement du produit. Faites confiance à un professionnel certifié pour l'installation de notre produit. Le présent guide d'installation est à titre informatif et ne doit en aucun temps prévaloir sur les législations et codes de constructions en vigueur dans votre secteur.



1

3

7

5

6

2

4